

La pensée économique au tournant du millénaire

Henri Bartoli

Volume 29, Number 2, 1998

L'économie du XXI^e siècle de François Perroux à la mondialisation

URI: <https://id.erudit.org/iderudit/703884ar>

DOI: <https://doi.org/10.7202/703884ar>

[See table of contents](#)

Publisher(s)

Institut québécois des hautes études internationales

ISSN

0014-2123 (print)

1703-7891 (digital)

[Explore this journal](#)

Cite this article

Bartoli, H. (1998). La pensée économique au tournant du millénaire. *Études internationales*, 29(2), 423–446. <https://doi.org/10.7202/703884ar>

Article abstract

A vast renewal of knowledge marks the end of the millennium. Economic thought ought to be and is already involved in this process that will require profound changes in its scientific method. Economic thought must end its isolation, accept multi dimensionality, adopt intelligibility principles adequate to complex thought and attribute greater importance to governance and governability and, by so doing, rediscover its character of "political economy". Globalization is an example of how important it is to think in asymmetrical terms, the origin of this being most often in exogenous variables of propagation, but also in meta-economic balancing and regulation which require institutional intervention and a continuous renewal of rules, the interplay of powers, a plurality of futures, project rationality, order polysemy and of course, governance and governability.

La pensée économique au tournant du millénaire

Henri BARTOLI*

RÉSUMÉ: Un vaste mouvement de renouvellement de la connaissance marque la fin du millénaire. La pensée économique se doit d'y participer et déjà se trouve entraînée à le faire, non sans que cela exige de profonds changements dans sa démarche scientifique. Il est requis d'elle qu'elle rompe son isolement et s'ouvre à la multidimensionnalité, qu'elle dispose de principes d'intelligibilité adéquats à la pensée complexe dès lors requise, que recouvrant son caractère « d'économie politique » elle accorde toute leur importance à la gouvernance et à la gouvernabilité. L'exemple de la mondialisation permet de montrer combien il est nécessaire de penser en termes d'asymétries, dont l'origine est presque toujours à chercher dans les variables exogènes de propagation, en termes aussi d'équilibrations et de régulations méta-économiques exigeant l'intervention d'institutions et de règles sans cesse renouvelées, de jeux de pouvoirs, de pluralités d'avenirs, de rationalité projectuelle, de polysémie de l'ordre et, bien sûr, de gouvernance et de gouvernabilité.

ABSTRACT: A vast renewal of knowledge marks the end of the millennium. Economic thought ought to be and is already involved in this process that will require profound changes in its scientific method. Economic thought must end its isolation, accept multi dimensionality, adopt intelligibility principles adequate to complex thought and attribute greater importance to governance and governability and, by so doing, rediscover its character of "political economy". Globalization is an example of how important it is to think in asymmetrical terms, the origin of this being most often in exogenous variables of propagation, but also in meta-economic balancing and regulation which require institutional intervention and a continuous renewal of rules, the interplay of powers, a plurality of futures, project rationality, order polysemy and of course, governance and governability.

Notre monde regorge de défis: ceux de la pauvreté, du chômage, et de l'exclusion; ceux de la dégradation du milieu existentiel et de la dévalorisation des êtres humains; ceux de la corruption et de l'argent devenu fin; ceux de la violence et de la guerre; ceux couronnant le tout de la complicité des pouvoirs (économique, financier, politique, voire religieux), dont F. Perroux a pu écrire qu'ils « se renforcent réciproquement et étendent leur portée et leurs effets, ne concédant à la masse, aux faibles, et aux pauvres que ce qu'autorisent leurs querelles et leurs compétitions¹ ». La civilisation, « notre » civilisation, est en « crise ».

* Président du Centre français de la Société européenne de culture, professeur émérite de l'Université de Paris I – Panthéon-Sorbonne.

1. F. PERROUX, *Dialogue des monopoles et des nations. « Équilibre » ou dynamique des unités actives*, Grenoble, Presses universitaires, 1982, p. 328.

Convaincu de ce que le monde moderne est « une fin du monde² », E. Mounier interprétait la crise politique et la crise économique profonde des années 30, annonciatrices des terribles bouleversements qui allaient suivre, comme des signes de l'effondrement d'une civilisation née vers la fin du Moyen Âge et développée de la Renaissance à nos jours. « La Renaissance, écrivait-il, a surtout la réputation d'un départ. Elle n'en a pas moins été, aussi, un point de rupture de l'amitié humaine, le commencement de la décadence individualiste qui pèse sur quatre siècles d'histoire³. »

La Renaissance n'est pas, pour l'essentiel, la résurrection de l'Antiquité, mais un profond renouvellement de la conscience et de la vie. L'homme recouvre son « *humanitas*, son être propre, sa substance naturelle, son aspiration au bonheur, et, surtout sa raison comme fondement à partir duquel la construction d'une société stable est possible. L'existence humaine n'est plus considérée *sub specie aeternitatis*, mais *sub specie mundi* ». L'homme se réveille pour se rendre compte qu'il sait voir et faire. « Je t'ai placé au milieu du monde, fait dire au Créateur Pic de la Mirandole⁴, pour que tu puisses de là plus facilement embrasser du regard tout ce qu'il y a dans le monde. Je ne t'ai fait ni céleste, ni terrien, ni mortel, ni immortel, afin que, quasi de ton propre pouvoir d'artisan suprême, tu puisses te sculpter dans la forme que tu auras préférée. »

Un nouveau type d'humanité s'instaure, soutenu par un système de relations économiques et sociales indifférentes à certaines valeurs traditionnelles, mais qui en fonde d'autres. Sa figure est le marchand, ouvert aux sollicitations du monde, curieux de la vie, connaisseur des choses et des hommes, agent de faste et de puissance, et pour qui le jugement « prudent » ne s'exerce plus en fonction d'une fin moralement bonne mais consiste en un calcul ordonné à la richesse, clef du bien vivre et du succès dans le monde. Au centre du nouvel humanisme se place le travail, éclairé par le savoir. Le règne de l'homme commence.

Le temps devient un bien qu'il convient d'employer de telle façon que rien ne soit perdu. L'agir économique reçoit sa légitimation, la quête de l'utile et la possession des biens étant désormais considérées comme l'expression des lois mêmes de la nature. De grands progrès sont obtenus dans la conception et dans les techniques ainsi que de remarquables réussites dans tous les domaines, mais, note E. Mounier, la révolte de l'individu contre un appareil social devenu trop lourd et contre un appareil spirituel cristallisé, dévie aussitôt sur une conception si étroite de l'individu que la Renaissance portait en soi dès le départ un principe de décadence⁵. Ni l'oppression des hommes, ni le fléau de

2. E. MOUNIER, « Les cinq étapes d'Esprit », *Dieu vivant*, 15, p. 47.

3. E. MOUNIER, *Révolution personaliste et communautaire*, Paris, Montaigne, 1935 ; *Oeuvres*, Paris, Seuil, 1961, p. 184.

4. Pic de la MIRANDOLE, *Oratio de homini dignitate*, cité par O. NUCCIO, « Epistemologia economica : il ruolo dei concetti di « natura » e di « diritto naturale » nella genesi dell'economia politica », *Rivista di politica economica*, juillet 1986, p. 1001.

5. E. MOUNIER, *Manifeste au service du personalisme*, Paris, Montaigne, 1936 ; *Oeuvres, op. cit.*, pp. 491-492.

la misère ne disparaissent ; bien au contraire, la superposition de l'exploitation étatique grandissante et de l'exploitation seigneuriale ancienne dégrade encore le sort des pauvres, qu'il s'agisse des masses paysannes indifférentes à tout ce qui n'est pas leur vie matérielle et la satisfaction de leurs besoins alimentaires ou des masses urbaines (sauf dans la plupart des ports). Les hiérarchies restent en place. Les classes privilégiées gardent les prérogatives de leur pouvoir. Alors que frémissaient en elle les exigences légitimes de la personne, la Renaissance a manqué le renouvellement personnaliste et communautaire. Et E. Mounier de conclure : il faut « refaire la Renaissance », mais « avant il nous faut un nouveau Moyen Âge⁶ ». N'y sommes-nous pas déjà entrés ?

Les chemins de la modernité, s'interroge E. Morin⁷, ne mènent-ils pas d'eux-mêmes à « un nouveau Moyen Âge » ? Ce qui se passe aujourd'hui n'est-il pas la dislocation, la fossilisation, voire la décomposition et la fin d'un monde qui n'arrive pas à mourir et l'établissement d'un état hybride, incertain, non décisif, où le franchissement du cap devant conduire à la véritable civilisation nouvelle ne parvient pas à s'accomplir ? Anonymisation, homogénéisation, atomisation, marchandisation, technicisation, consumérisme, ne sont-ils pas autant de mutations en cours, génératrices de dégradations du vivre et des raisons de vivre, certes, mais aussi sources de prises de conscience, de résistances, d'initiatives hérétiques aux yeux des pouvoirs dominants visant la qualité de la vie, la solidarité, la confiance, la responsabilité, la sauvegarde de la Terre et de la vie dans sa diversité ? Le temps n'est-il pas venu où il s'agit de concevoir, de penser, et d'agir ensemble, dans le cadre général d'une politique de civilisation ?

C'est dans le même sens que se prononce un homme politique comme Ph. Séguin. « Nous devons prendre acte – et vite ! écrit-il, de ce que l'Histoire déroule sous nos yeux : cette fin de siècle n'est probablement comparable qu'à l'énorme mutation qui marqua le passage du Moyen Âge à la Renaissance⁸. » Le défi à relever lui apparaît tout autre que la recherche de bonnes recettes à une crise conjoncturelle : « nous devons nous préparer à une société nouvelle, écrit-il encore, une société que l'on peut imaginer sans grand risque comme une société post marchande », dont l'organisation devra, entre autres, « donner à chacun un revenu, l'insérer socialement, lui garantir l'accès à la dignité ».

F. Perroux n'a pas d'autre avis. Dès l'avant-guerre, dans la ligne de E. Mounier, il affirme que « l'Occident d'Europe sera lui-même pleinement lorsqu'il exprimera en une humanité neuve et approfondie, tout ce qu'il porte en soi depuis son Moyen Âge et sa Renaissance », tout en rappelant que des valeurs de civilisation ne surgiront jamais d'intérêts, d'actes, ou de réformes concernant l'efficacité de procédés, techniques ou économiques, référés à un seul aspect de l'être humain⁹. Tout au long de son oeuvre, il ne cessera de

6. E. MOUNIER, *Révolution personnaliste...*, op. cit., p. 149.

7. E. MORIN, *La Rumeur d'Orléans*, Paris, Seuil, 1973, p. 108 ; *L'esprit du temps, 2 Nécrose*, Paris, Grasset, 1975, pp. 262s ; « Une politique de civilisation », *Transversales*, mars-avril 1995.

8. Ph. SÉGUIN, *En attendant l'emploi*, Paris, Seuil, 1996, p. 117.

9. F. PERROUX, *Capitalisme et communauté de travail*, Paris, Sirey, 1938, pp. 329-331.

plaider pour la solidarité entre tous les fils de la patrie-terre, pour une économie de tout l'homme et de tous les hommes, pour la construction d'une civilisation où la confection des objets suscite la création des hommes, et, finalement, pour « un pari sans lequel nous cessons d'exister et d'être¹⁰ ».

Toute crise de civilisation doit être dénouée, celle où nous sommes comme l'ont été celles qui l'ont précédée. Il y faut une critique pour la comprendre, une réflexion pour en saisir la signification, une éthique pour guider les choix, un projet qui les unisse, une politique ordonnée à l'édification d'une civilisation nouvelle afin de « renaître » avec elle. Dès lors notre propos est tout tracé. Il n'est pas de procéder une nouvelle fois à la mise en question d'une pensée économique « écrasée » par la domination de « l'attraction formaliste¹¹ », et dont H.A. Simon n'hésite pas à dire qu'elle est « la seule science au monde » à sa connaissance « à avoir la prétention de parler de phénomènes du monde réel en se livrant à des exposés en flagrante contradiction avec les faits¹² », mais d'envisager les conditions d'intégration de la pensée économique au vaste mouvement de renouvellement de la connaissance qui marque la fin de ce millénaire, et, par là, de sa participation à la seconde Renaissance aujourd'hui historiquement nécessaire. Connaître n'est-ce pas ni réciter, ni expliquer à grand renfort d'artifices et de formalisations, mais encore et surtout choisir, toute connaissance de soi et du monde étant un pari sur soi et sur le monde.

I – Multidimensionnalité de l'économie

Nulle réalité humaine ne peut être appréhendée de façon unidimensionnelle. C'est à des hommes multidimensionnels, poursuivant des objectifs multidimensionnels, dans un univers multidimensionnel, que nous avons affaire. Comprendre, dès lors, c'est discerner les éléments indispensables à la saisie d'une situation, les relier, et exprimer le dynamisme qui la meut.

Il est possible de distinguer des champs d'investigation dans l'univers économique et social en fonction de l'intérêt thématique qui oriente la recherche et des difficultés logiques à surmonter, encore faut-il veiller à tirer parti des acquis des différentes disciplines, chacune ayant quelque chose d'irréductible, et toutes ensemble visant à l'unité de la connaissance. Descartes ne

10. J. HERSCH, *Le droit d'être un homme*, Paris, UNESCO, 1968, cité par F. PERROUX, « L'économie de la ressource humaine », *art. cit.*, p. 47.
11. J.Y. CARO, après W. Leontief, a montré la part que l'Université et les organismes de recherche ont dans les entraves au développement d'une économie « positive » et dans la forte réceptivité aux valeurs de l'économie « pure ». Cf. « Réflexions sur quelques caractéristiques de la production en sciences économiques », *Revue économique*, janvier 1996 ; W. LEONTIEF, « Theoretical Assumptions of Non Observed Facts », *American Economic Review*, mars 1971.
12. H. A. SIMON, « The Failure of Armchair Economics », *Challenge*, novembre-décembre 1986, p. 23. Une critique irrévérencieuse, mais salutaire, des « versets tyranniques » de l'économisme « triomphant » prétendant détenir le monopole de la vérité d'une « science » économique « universelle et intertemporelle », a été présentée par R. PASSET avec beaucoup d'humour. Cf. *Une économie de rêve !*, Paris, Calmann-Lévy, 1995.

disait-il pas, dans les *Règles pour la direction de l'esprit*¹³, que « toutes les sciences ne sont rien d'autre que l'intelligence humaine, qui reste toujours une, toujours la même, si variés que soient les sujets auxquels elle s'applique ». L'intense fécondation réciproque des disciplines que l'on observe dans plus d'un domaine de la connaissance, l'élaboration (qui progresse) d'un langage commun permettant interrogation et dialogue, la convergence des modèles épistémologiques dont il est fait usage, l'utilisation de dispositifs pluridisciplinaires, sont autant de signes d'un mouvement vers l'ouverture. Sans aucun doute, là est l'une des clefs du progrès de la connaissance en cette fin de millénaire, aussi importe-t-il que l'économie ne soit pas absente du mouvement.

Dès 1970, W. Leontief affirmait, à ce sujet, la nécessité d'aller sans limitation au-delà des limites du domaine des phénomènes économiques, tel qu'il a été jalonné jusqu'à présent, et, quitte à franchir les frontières traditionnelles qui séparent la science économique des domaines adjacents, de recourir à la description et à l'analyse des facteurs sociaux, anthropologiques et démographiques, pour pénétrer sous la très mince surface des fonctions classiques. L'on ne peut « neutraliser » économiquement ni la nature (la sphère économique et la sphère des activités humaines à laquelle elle appartient sont toutes deux incluses dans la biosphère et soumises à ses lois)¹⁴, ni les institutions (toute société est un schème de conflits-concours et, comme telle, un réseau d'institutions à la fois organisation de la vie sociale et lieu de formation des décisions légitimes), ni le pouvoir politique (foyer de forces, d'inspirations et de pressions diverses, participant par ses arbitrages et ses interventions à la régulation globale de l'ensemble économique et social sur lequel il s'exerce), ni la culture (puisque c'est elle à qui sont dus les jugements de valeur qui confèrent à l'action son orientation), ni, bien sûr, la population (dont le nombre, la structure, les besoins, le travail, les migrations, retentissent sur l'ensemble des grandeurs économiques, et subissent en retour l'effet de leurs variations).

En tout temps et en tout lieu, les ensembles économiques sont des tous sociaux et globaux où le milieu naturel, les institutions et les règles, la démographie, la géographie et le climat, la technologie, les moeurs et la culture, l'histoire, pris isolément et en groupe, codéterminent les variables économiques et leurs liaisons, ainsi que la tension dynamique par laquelle, à chaque instant, les hommes reprennent leur passé pour aborder les tâches de l'avenir. L'univers économique et social est fait d'une pluralité de processus de structuration et de déstructuration, d'adaptation et d'assimilation, mais aussi de rejet : il ne comporte nul ajustement parfait des dimensions multiples dont il est fait et dont il subit l'impact tout en contribuant à les déterminer, mais un jeu complexe d'équilibrations, d'asymétries, d'asynchronies, marqué par des dominances selon que l'emporte telle ou telle dimension essentielle, tel ou tel désajustement, dans le conditionnement des phénomènes.

13. R. DESCARTES, *Règle I*, Paris, Gallimard, 1628, 1953, p. 38.

14. R. PASSET, *L'économie et le vivant*, Paris, Payot, 1979, *Economica*, 1996.

Il est remarquable, à cet égard, que lorsque, à la suite du Rapport Brundtland, l'idée de « soutenir la Terre » s'est imposée, l'attention se focalisant sur l'urgence qu'il y a à exploiter ce qu'il y a de positif dans le rapport du développement avec l'environnement tout en s'attachant à la protection des écosystèmes essentiels, les experts des Nations Unies ont conclu à la nécessité de définir un nouveau paradigme du développement permettant d'utiliser pleinement les capacités des agents « dans tous les domaines : économique, social, culturel, et politique¹⁵ », F. Perroux aurait dit leur « énergie multidimensionnelle¹⁶ ».

Sans doute était-il historiquement nécessaire que, dans un premier temps, le disciplinaire l'emporte et que, avec lui, le risque de l'unidimensionnalité soit couru. Sans doute convient-il de refuser une transdisciplinarité utopique incapable de réaliser une synthèse embrassant la totalité des savoirs. Il reste que le temps est venu pour la pensée économique – *theoria* et *pragma* – de joindre recherche autonome, selon « ses » méthodes et avec « ses » instruments propres d'investigation, et travaux interdisciplinaires. Il convient aujourd'hui non de succomber, sous prétexte de connexité, à un quelconque syncrétisme générateur de plus de confusion que de lumière, mais de mettre en présence l'économie et les disciplines avec lesquelles elle a partie liée, afin qu'elle puisse opérer « sa » propre synthèse en incorporant leurs apports à « sa » démarche propre. Cela requiert un intense travail d'épistémologie à base d'écoute, de questionnement réciproque, de dialogue, d'explication, où s'enchaînent l'appréciation des instruments que chacun utilise, l'interprétation et l'esquisse de problématiques.

Un exemple nous en est donné par la proposition d'une « nouvelle interprétation » des phénomènes économiques à l'aide d'une logique générale à laquelle se livre G. Demaria¹⁷, en qui C. Dagum, pour qui les relations interdisciplinaires entre l'économie, la sociologie et la science politique, sont à la base de la science économique, science de fins et de moyens, et donc science de l'action, voit l'oeuvre d'un « pionnier¹⁸ ».

R. Frisch distingue l'explication de l'évolution d'un système par ses propriétés structurales initiales (propagation) de son explication par l'intervention d'un ou de plusieurs facteurs de mise en route et d'entretien (impulsion, chocs aléatoires)¹⁹. G. Demaria reprend la distinction, et entend observer ensemble les réseaux (solidaires plus qu'interdépendants) des relations quantitatives entre les grandeurs économiques présentes dans tout système économique (variables endogènes) et des relations entre les variables externes

15. Rapport BRUNDTLAND, *Rapport mondial sur le développement humain 1994*, Paris, Economica, 1994, p. 4.

16. F. PERROUX, *Pour une philosophie du nouveau développement*, Paris, Aubier-UNESCO, 1981, p. 5.

17. G. DEMARIA, *Trattato di logica economica*, Padoue, Cedam, t. 1, 1962, t. 2, 1966, t. 3, 1974.

18. C. DAGUM, « Economic Model, System, and Structure. Philosophy of Science and Lakatos' Methodology of Scientific Research Programs », *Rivista internazionale di scienze economiche e commerciali*, septembre 1986, p. 882.

19. R. FRISCH, « Propagation Problems and Impulse Problems », dans *Dynamic Economics, in Economic Essays in Honor of Gustav Cassel*, Londres, 1933, pp. 171-206.

(variables exogènes), elles-mêmes réparties en deux catégories selon qu'elles recouvrent des « complexes de conditions absolument nécessaires à la réalisation d'un quelconque évènement économique » et à travers lesquelles s'exerce l'action des variables endogènes (d'où leur appellation de variables exogènes de propagation ou propagateurs et, prises en groupe, de distributeur de propagation) ou correspondent à des événements originaux qui perturbent ou bouleversent la régulation et l'évolution du système économique (variables exogènes « entéléchiennes » ou « entéléchiens »).

Dès lors, les « données » économiques *stricto sensu* s'insèrent dans une constellation de « données méta-économiques » douées de propriétés dynamiques. Bien qu'il dépende de tous les autres et du tout social global, chaque propagateur est autonome et animé d'une temporalité propre ; sa contribution à la régulation et à l'évolution du système économique est fonction de sa dimension, de son degré de stabilité, et du degré de certitude de son comportement. Peu importe la liste que l'on dresse des propagateurs, peu importe que chacun revête la forme d'un réseau de « sous-propagateurs » doué de propriétés spécifiques, l'essentiel est que la multidimensionnalité de l'économie est reconnue.

Dès lors aussi, le heurt de la puissance (ou de la « dynamique ») des entéléchiens²⁰ et de celle des propagateurs, isolément et en groupe, leur impact sur les variables endogènes, déclenchent des mouvements économiques non permanents dont l'importance, les phases et la durée dépendent de l'intensité qu'ils revêtent. L'explication de G. Demaria rejoint et dépasse celle de R. Frisch par les propriétés structurales du système et les chocs aléatoires. Le temps de l'économie reçoit un contenu et tend à s'identifier au temps de l'histoire.

Le processus d'apprentissage de la multidimensionnalité est également à l'oeuvre chez F. Perroux lorsque, concevant le développement et le progrès comme la propagation de la nouveauté (innovation, création) entre lieux, branches, groupes sociaux, il introduit dans la théorie le concept de « milieu de propagation », comme déterminant les itinéraires des changements dans les variables, ainsi que l'ampleur et la vitesse de diffusion de leurs effets. Il se poursuit encore lorsque, dans le cadre du projet IDEA (Interdisciplinary Dimensions of Economic Analysis) conduit par Ulf Himmelstrand²¹, les liaisons entre l'endogène et l'exogène tel qu'il relève des autres sciences sociales, d'abord repérées en termes abstraits à partir des équations fonctionnelles utilisées par les économistes, sont interprétées comme des « branchements » (plug-ins), des « retombées » (spillovers), ou des « rétroactions médiées » (mediate feedbacks). C'est encore lui qu'alimentent les experts de l'OCDE lorsque, afin de définir un cadre économique plus général privilégiant davan-

20. Ils englobent aussi bien les guerres ou les catastrophes naturelles, que les grandes innovations technologiques ou politiques, ou le surgissement d'idées nouvelles bouleversant les acquis dans quelque domaine que ce soit.

21. Ulf HIMMELSTRAND, « Introduction : les facteurs exogènes dans l'analyse économique », *Revue internationale des sciences sociales*, août 1987.

tage la cohésion sociale dans l'élaboration de la politique économique, ils adoptent une approche prospective et pluridisciplinaire.

Les exemples abondent de fécondation des disciplines par empilements de problèmes, migrations d'idées et de concepts, hybridations, formation de complexes où différentes disciplines s'agrègent ou s'agglutinent, conjonction de nouvelles hypothèses et de nouveaux schèmes cognitifs. Il ne s'agit pas de viser la création d'une science unitaire de l'homme dissolvant la multiplicité de ce qui est humain, mais de « garder un champ de vision qui reconnaisse et conçoive l'existence des liaisons et des solidarités ». L'impératif cognitif posé par B. Pascal au milieu du XVII^e siècle demeure : nous ne pouvons « passer outre », « toutes choses étant causées et causantes, aidées et aidantes, médiates et immédiates, et toutes s'entretenant par un lien naturel et insensible qui lie les plus éloignées et les plus différentes », il est « impossible de connaître les parties sans connaître le tout, non plus que de connaître le tout sans connaître particulièrement les parties²² ».

II – Complexité de l'économie

Paul Valéry remarquait un jour que « l'âge d'une civilisation se doit mesurer par le nombre de contradictions qu'elle accumule ». Par sa complexité même notre civilisation nous offre sous quelque angle que nous l'examinions un magma, aussi n'est-il pas étonnant que peu à peu, si fortes soient les résistances, voire l'hostilité, du milieu, la complexité imprègne les différentes disciplines scientifiques, entraînant par le fait même un renouvellement et une mutation de l'intelligence du monde et de l'action. Un nouveau « discours de la méthode » s'élabore. Une nouvelle épistémologie émerge, au carrefour de l'épistémologie génétique (conçue comme le passage d'états de moindre connaissance à des états de connaissance plus poussée)²³ et de l'épistémologie empirique (pour qui tout processus est simultanément adaptation à un environnement qui change et recherche tâtonnante de sa propre fin). Elle dote la complexité d'un statut épistémologique.

Tout autant que la multidimensionnalité, la complexité a encore aujourd'hui mauvaise presse chez les tenants de l'orthodoxie économique. Pourtant, la complexité des ensembles économiques, bien qu'encore très limitée par rapport à celle, par exemple, des systèmes biologiques, ne cesse de s'étendre, de sorte que, tout autant que la multidimensionnalité, elle est devenue une connotation essentielle des systèmes économiques et sociaux au tournant du millénaire.

« Complexe » ne signifie pas « inintelligible », mais multiple, enchevêtré, riche en incertitudes et en indéterminations. L'intelligence est faculté de synthèse, d'ordre, d'unité. Elle est faite pour l'intelligible. Le discernement, la

22. B. PASCAL, *Pensées de M. Pascal sur la religion et sur quelques autres sujets*, Titre xxxi, 27, Amsterdam, Wetstein, 1701, p. 223.

23. J. PIAGET, *Logique et connaissance scientifique*, Paris, Gallimard, La Pléiade, 1967.

compréhension, la saisie du sens, sont son oeuvre. Ce qui est « complexe » n'est pas « explicable » *a priori*, mais peut être transformé en « intelligible ». Encore faut-il, pour cela, disposer de principes d'intelligibilité adéquats à la pensée complexe.

1/ Kant voit dans le principe de causalité une loi constitutive de l'esprit, une des formes qu'il impose à nos connaissances pour les rendre intelligibles. L'intelligibilité par la cause envisage toute chose « non comme contingente, mais comme nécessaire », selon la formule de Spinoza. La difficulté de caractériser épistémologiquement la causalité a conduit en physique à faire correspondre à chaque transformation de la chaîne causale un contenu spatio-temporel probabiliste. Dans de telles conditions, l'explication causale consiste à « déduire les lois par une composition de transformations opératoires, mais avec mise en correspondance entre les transformations physiques successives ou ordonnées ». Ainsi entendue, la causalité est « la propriété d'une interaction entre les propriétés de l'objet et la construction déductive du sujet ».

L'économie n'échappe pas à la nécessité de reformuler le principe de causalité. J.M. Keynes, qui ne fait nul mystère de ce qu'il considère l'hypothèse déterministe comme de faible utilité, spécialement dans les « sciences morales » (où il range l'économie), a recours au concept de « cause probable », en désignant par là « celle où il n'y a pas d'implication de nécessité et où les antécédents conduisent tantôt à certaines conséquences et parfois à d'autres²⁴ ».

Quand ils considèrent la notion de causalité comme légitime, les Keynésiens ne le suivent pas, mais se réfèrent à la notion déterministe de cause élaborée par H.A. Simon et H.O. Wold, le premier définissant la relation causale comme une propriété d'asymétrie de structures logico-mathématiques, le second prétendant que, les liaisons de la théorie économique étant plutôt causales, il y a là une raison *a priori* de ne travailler qu'avec des systèmes récurrents²⁵.

À l'opposé, les néoclassiques accueillent la notion de causalité probable élaborée par C.W.J. Granger²⁶, selon laquelle, Y_n et X_{n+1} étant supposées être deux variables stochastiques, \mathcal{I}_n un ensemble complet d'informations disponibles au temps n , et F la fonction qui décrit la distribution conditionnelle de la variable X , pour qu'il y ait causation il faut que la variable Y_n possède quelque information unique sur la valeur que X_{n+1} assumera dans le futur immédiat ; la connaissance de Y_n accroît la capacité de prévision de X_{n+1} en ce qu'elle réduit les risques d'erreurs, d'où le succès de la causalité de Granger, la recherche économique et économétrique (surtout quand elle est d'inspiration monétariste) étant largement orientée vers la prévision.

24. J.M. KEYNES, *The General Theory and After: Defense and Development, The Collected Writings of John Maynard Keynes*, Londres, MacMillan, xiv, p. 300.

25. Le théorème de H.O. Wold, qui justifie cette démarche, suppose, notons-le, l'existence de probabilités stationnaires. Cf. *Demand Analysis*, New York, J. Wiley, 1953, chap. 12,7.

26. C.W.J. GRANGER, « Investigating Causal Relations by Econometric Models and Cross-spectral Methods », *Econometrica*, 37, 1969 ; « Testing for Causality: A Personal Viewpoint », *Journal of Economic Dynamics and Control*, 2, 1980.

Chez Keynes, la probabilité ne « mesurait » pas une propriété de l'événement, mais une liaison semblable à une implication qui relie à celui-ci le corps de connaissance dont dispose le sujet qui la propose ; aussi Keynes insistait-il sur la nécessité de relativiser tout jugement causal et de le rapporter à un schéma conceptuel qui éclaire les présupposés théoriques et méthodologiques de l'inférence causale. Chez C.W.J. Granger et ses continuateurs, le jugement causal est supposé indépendant des hypothèses théoriques *a priori*, les informations se limitant aux valeurs passées et présentes des variables statistiques de référence ; mais cette hypothèse de « non conditionnalité des tests empiriques ne résiste pas à la critique, toute procédure de choix de données empiriques comportant une position théorique implicite et toute interprétation des résultats des tests en vue de déceler les causes « véritables » et les causes « apparentes ou dérivées » exigeant le recours explicite à des hypothèses théoriques *a priori*²⁷. Aucune notion de causalité ne pouvant faire abstraction de la spécification d'un background théorique, l'issue ne peut être (la pluralité des causes et la plurivocité des effets reconnues) que l'adoption d'une démarche constructiviste où, dans la construction déductive de l'explication causale, la connaissance du réel comporte, en vue de la compréhension, en plus du donné nombre de relations empruntées à la théorie économique, mais aussi aux enseignements des disciplines susceptibles d'éclairer l'action des agents économiques, la signification de leurs projets, les aptitudes et les gênes opératoires du milieu multidimensionnel de leurs actions, la causalité et l'interprétation compréhensive contribuant toutes deux à l'exercice de l'intelligence connaissante.

2/ Au cours des années 20, non sans d'âpres débats, un consensus s'est établi en physique pour renoncer à l'isolement idéal de l'objet par rapport aux moyens de sa connaissance. Ce que livre l'opération d'observation et de mesure, c'est un résultat de l'interaction de l'objet de la recherche et de l'instrument qu'elle emploie, c'est à dire de « l'observable ». La meilleure observation possible comporte dans ces conditions encore une part d'inconnu irréductible requérant l'introduction des probabilités. Elle se représente par une distribution répétable de ces probabilités pour chaque type d'expérience définissant l'observable correspondante, mais perturbant l'observable conjuguée. Ce sont alors les « relations d'incertitude » de W. Heisenberg.

L'indétermination logique due à l'inexactitude de nos mesures ou à l'incertitude de nos inductions ne se limite pas à la physique. La complexité interdit en économie que l'on puisse établir, mesurer, observer, définir avec précision, *a priori* et *a posteriori*, les relations d'ordre existant entre les événements et les processus économiques ainsi qu'entre eux et les autres dimensions de l'univers économique et social, le domaine par excellence de l'indétermination logique étant celui des relations entre les variables exogènes et les variables endogènes, au sens que donne aux unes et aux autres G.

27. Cf. le chapitre consacré par A. VERCELLI, « Causalità probabile ed analisi economica : Suppes, Keynes, Granger », dans KEYNES dopo LUCAS, *I fondamenti della macroeconomia*, Rome, La Nuova Italia Scientifica, 1987, pp. 91-109.

Demaria, car, si l'on peut esquisser *a priori* de façon relativement satisfaisante les modalités d'influence des premières sur les secondes en recourant à une approche pluridisciplinaire, l'inverse n'est pas vrai. Aucune formule, aucun schéma, ne peut nous permettre de rassembler l'intégralité des rapports entre les variables dans le temps et dans l'espace. Prétendre enfermer le système économique et social tout entier dans un système d'équations dépasse nos capacités de mesure et de calcul. Il faut nous satisfaire d'observations imprécises et incomplètes d'un « construit » et de modèles considérés comme de simples instruments utiles à la compréhension et à la gouvernabilité du système économique réel.

L'introduction en économie d'un principe d'indétermination est d'autant plus souhaitable qu'à l'indétermination logique s'ajoutent une indétermination dynamique et une indétermination statique. Les entéléchiens (guerres, épidémies, catastrophes naturelles, initiatives politiques majeures nationales et internationales, etc.), mais aussi les révisions et abandons de projets auxquels donne lieu l'apprentissage, les transformations du milieu et les écarts entre les temporalités de ses composantes²⁸, les effets de seuil et leurs variations dans le temps et dans l'espace, sont à l'origine de la première. Quant à la seconde, elle se manifeste chaque fois qu'une pluralité de solutions est possible sans qu'en l'état de la théorie l'on puisse déterminer *a priori* grâce à la seule « raison » économique laquelle prévaudra.

Introduire un principe d'indétermination en économie ne peut être tenter de relier ce qu'il y a de mécanique et de répétable dans les phénomènes économiques et ce qu'ils ont d'indéterminé grâce à une « propriété » de l'économie qui constituerait une « constante qualitative entéléchienne » : cela n'aurait pas de sens que prétendre ramasser en une seule formule les informations relatives aux variables exogènes concernant un même espace-temps. Ce ne peut être non plus assigner à l'incertitude économique des « coefficients de probabilité », ainsi que le suggère B. De Finetti²⁹ car, outre les interrogations que nous avons dites sur la nature causale des phénomènes économiques et la soumission de leurs variations à des lois de probabilité, ce n'est qu'à des « estimations » ou à des « inférences » que l'on a affaire, que l'on ne peut traiter que par voie d'intuition et de bon sens. Sans doute est-il préférable, compte tenu de la nature de l'ordre économique, mixte de déterminisme et d'indéterminisme, tout en accordant la plus grande attention aux efforts des économètres pour lever les indéterminations, d'admettre qu'il y a différents types d'indéterminisme régis non par de simples principes mais par de complexes conditions dérivées en grande partie des circonstances sociopolitiques avec une claire conscience des limites de l'observable.

28. Cf. H. BARTOLI, *Économie et création collective*, Paris, Economica, 1977, pp. 395-401.

29. B. De FINETTI, « La prévision, ses lois logiques, ses sources objectives », *Annales de l'Institut H. Poincaré*, 1935.

3/ Plus la complexité grandit, plus il est nécessaire de recourir à une réévaluation globale du sujet en tant que protagoniste du savoir et en tant qu'acteur scientifique et social de « l'activité inventive » source de tout savoir.

Les comportements cognitifs intelligents sont des comportements organisateurs. C'est par l'intermédiaire de l'organisation que se réalisent les dynamiques du capitalisme, comme de tout système économique. Si l'adepte de la rationalité substantielle conçoit l'organisation comme une dynamique de négociations de contrats et les actes de gestion comme des choix de structures ou de recettes, l'adepte de la rationalité procédurale ou projectuelle voit en elle « un construit social contingent³⁰ » ou, si l'on préfère, un projet dont le comportement résulte de l'interaction de ses membres, individus et groupes. Unité de coordination douée d'un appareil de pouvoir rassemblant ses composantes en vue de la réalisation de certains objectifs, l'organisation est alors entendue comme procédant par voie d'investigation prudente du champ des possibles, guettant et interprétant les signaux qu'elle reçoit de l'intérieur et de l'extérieur, et remontant des indices particuliers à la réalité globale complexe.

« L'architecture de la complexité » pour reprendre une expression de H.A. Simon, est faite d'une « mosaïque » de programmes émanant des organisations, les uns, ouverts au changement, proposant des ensembles de réponses hautement complexes, d'autres peu aptes aux transformations, faisant figure d'aides à la sélection parmi les premiers, d'autres encore présidant à l'élaboration de nouveaux programmes et à la modification des anciens. Toute organisation (ménage, entreprise, administration, syndicat, église) et tout ensemble d'organisations (nation, région) se produit, se régule, se maintient, se transforme, évolue, et, reliée à son environnement, contribue à le produire, le réguler, le maintenir, le transformer, le faire évoluer³¹. Bien gérer la complexité, c'est faire que les règles et les institutions dont se dotent à tous les niveaux les organisations évitent les pièges d'une réglementation excessive génératrice de bureaucratie comme d'une déréglementation provoquant une inversion des priorités sacrifiant les finalités sociales aux finalités monétaires ou financières. Aussi toute organisation doit-elle veiller à assurer à tous les niveaux la participation de tous ses membres, ainsi que l'expression des tensions et des conflits (et non leur refoulement) car ils introduisent dans la vie de l'organisation un utile dynamisme.

Lorsqu'il étudie *La régulation économique dans l'entreprise*³², M. Albouy, pour qui « l'un des phénomènes majeurs des dernières décennies, tant dans le domaine de l'action que dans celui de la connaissance, est incontestablement la prise de conscience de la nécessité », voit dans la notion de « système » ce qui « permet dans un monde de plus en plus encombré, de régionaliser le savoir tout en conservant les nécessaires connexions internes et externes des phénomènes considérés, et ainsi de réconcilier les exigences contradictoires

30. C. EVERAERE, « Le Constructivisme, chemin manquant de l'approche systémique? », *Économies et sociétés*, octobre 1993, p. 188.

31. J.L. Le MOIGNE, *La modélisation des systèmes complexes*, Paris, Dunod, 1990, p. 76.

32. M. ALBOUY, *La régulation économique dans l'entreprise*, Paris, Dunod, 1972, p. xv.

d'interdépendance et de séparation, d'ordre et de variété, dans le temps et dans l'espace ». Une organisation ou un groupe d'organisations est toujours un ensemble structuré d'éléments, adaptable par l'action des forces et des pouvoirs qui le meuvent, empruntant de l'énergie à l'environnement et le structurant par de l'information ; son unité et son identité sont dues aux réseaux de relations entre les parties constitutives (les sous-systèmes) et le tout (le système complexe). De ce point de vue, un système économique est toujours une entité multidimensionnelle structurée dont les parties tiennent entre elles grâce à des procédures multiples d'équilibration/régulation, où interfèrent institutions et pouvoirs, spontanéité et commande, tendances et actes, causes et effets, symétries et asymétries, ordre et désordre.

L'approche systémique indispensable à l'intelligence de la complexité ne se limite pas à l'étude des dépendances des composants du système les uns envers les autres (principe d'interaction ou d'interdépendance) et de la double inscription du tout dans les parties et des parties dans le tout (principe hologrammatique). Elle porte aussi sur les propriétés émergentes résultant des parties (principe de totalité), sur les relations d'inhibition ou d'exhibition des qualités des parties par le tout, sur les rétroactions réductrices (feedback négatif) ou amplificatrices (feedback positif), sur les déviations et la hiérarchie des niveaux d'organisation, sur ce qui est reproduction, adaptation, ou évolution structurelle (morphogenèse, parthénogenèse), sur la coexistence au sein du tout de phénomènes obéissant à des logiques différentes et irréductibles à l'une d'entre elles (principe dialogique), sur les irréversibilités destructrices ou créatrices (principes d'entropie et de néguentropie), sur le « vice de Ricardo³³ » et les conditions de validité des tendances et des « lois » empiriques et théoriques (principe de relativité).

4/ Le recours à l'idée de système permet une certaine perception de la complexité et l'établissement d'une relation entre le sujet actif (l'observant) et l'objet (l'observé). Il lui faut des compléments, au premier rang desquels l'élaboration de modèles eux-mêmes complexes.

L'épistémologue, nous dit G. Bachelard³⁴, doit se placer « à la croisée des chemins... entre le réalisme et le rationalisme ». J.L. Le Moigne, pour qui la trialectique de l'être, du faire, et du devenir, est, sans doute, le sésame de la représentation, sinon de la connaissance de l'objet, voit dans le modèle un moyen pour l'observateur de « pondérer » dans une définition par triangulation ce que l'objet fait (définition fonctionnelle), ce qu'il est (définition ontologique), et ce qu'il devient (définition génétique). Représentation formelle, idéalisée et simplifiée de la réalité, la modélisation d'un système complexe consiste toujours, initialement, en une représentation de la structure observée construite sur la base d'une information incomplète, où les connaissances empiriques et théoriques acquises, l'interprétation de l'objet par le sujet, jouent un rôle

33. H. ARNDT, « The Ricardo Vice », dans O. STAMMER et K.C. THALHEIN, *Festgabe für Friedrich Bülow*, Berlin, 1960.

34. G. BACHELARD, *Le nouvel esprit scientifique*, 6^e éd., Paris, PUF, [1934], p. 10.

essentiel. « Agent médiateur³⁵ », le modèle « montre la structure », dont il constitue une sorte de réalisation concrète, et permet la « méditation de l'objet par le sujet, qui, ainsi que le dit encore G. Bachelard, comme toujours dans la pensée scientifique prend la forme du projet.

Si l'on fait sienne l'hypothèse selon laquelle les phénomènes décrits par la connaissance scientifique ont une réalité essentielle (hypothèse ontologique) que peut entièrement expliquer la « découverte » des lois qui la gouvernent (hypothèse déterministe), la modélisation concerne un univers donné et le discours est celui de la discipline qui le couvre. Si l'on adopte l'hypothèse alternative de perception agissante du réel (hypothèse constructiviste) et de mobilisation en vue de la poursuite des projets du sujet (hypothèse projectiviste ou téléologique), la modélisation concerne l'univers observable en un lieu et un temps donnés à l'aide des instruments de perception dont il dispose, et le discours emprunte aux diverses disciplines susceptibles de l'éclairer. La modélisation des systèmes complexes ne sépare pas la connaissance de l'objet (l'organisation) de son élaboration par le sujet (l'intelligence active), aussi retient-elle la seconde option, sans que cela – bien au contraire – entraîne une perte de rigueur, une moindre pertinence, ou un plus faible réalisme.

5/ Compris comme une expérimentation sur modèle, le recours à la simulation permet alors de mieux rendre compte de la complexité des phénomènes, d'aider à l'invention de scénarios en prise sur le réel, et de s'acheminer vers le choix (nécessairement multicritère vu la complexité) d'une solution et d'une trajectoire parmi l'ensemble de solutions et des trajectoires jugées satisfaisantes selon les normes auxquelles l'on acquiesce. Une autre dimension fondamentale de la complexité apparaît : celle de la stratégie, non pas programme ou ensemble de programmes, mais séquence d'actions pré-sélectionnées et devant être suivies.

L'idée de « pilotage » ou de « guidage » est indissociablement liée à celle de régulation de l'économie, dès lors que celle-ci n'est pas considérée comme la simple reproduction de ses propriétés internes (c'est-à-dire de sa structure, de ses modalités de fonctionnement et des rapports sociaux qui la constituent), mais comme portant simultanément sur la reproduction et sur le renouvellement porteur de changements d'une société ouverte au dynamisme multiforme, et qui apprend. La modélisation des systèmes complexes, la simulation qu'elle prépare, relèvent de la problématique de l'apprentissage ou, si l'on préfère, d'une démarche heuristique positive, théorique « et » empirique.

L'on peut reprendre à son propos ce qu'écrit S.Lombardini³⁶ de la simulation informatique en général : elle peut permettre de « produire » des données théoreticoempiriques et de les utiliser pour établir des « lois » de même

35. J. LADRIÈRE, « L'applicabilité des mathématiques en sciences sociales », *Économies et sociétés*, août 1972, p. 1527.

36. S. LOMBARDINI, « Prolegomena to a Theory of Economic Development », *Rivista internazionale di scienze economiche e commerciali*, octobre 1987, p. 1021.

nature, non pas certaines comme le seraient des lois « théoriques », déduites de postulats de base, non pas fruits directs de l'observation comme le seraient des lois « empiriques », mais plus opérationnelles que les premières et moins contingentes que les secondes, car expressions argumentées de la capacité du sujet d'explorer l'objet et de construire des représentations symboliques préludes à la décision. Il reste que nous demeurons dans le domaine du plausible intelligible, de la faisabilité envisagée du projet, systèmes, modèles, simulations n'étant et ne pouvant être que des instruments utiles à la compréhension et à l'intelligence de l'action, dont K.J. Arrow³⁷ rappelle que, face à l'incertitude, à l'imprévisibilité, à la complexité, elle est toujours, de quelque façon, un pari.

III – Gouvernance et gouvernabilité

Multidimensionnalité, complexité, mais aussi gouvernance et gouvernabilité, ce qui exige que la pensée économique recouvre pleinement son caractère d'économie « politique », ainsi que l'avait baptisée Montchrétien à la fin de la première Renaissance.

Bien avant de devenir un terme technique de J. Watt à J.C. Maxwell, et l'équivalent de « régulateur » sur fond de déterminisme, « gouvernance » était déjà utilisé pour désigner la surveillance permanente de l'univers par son Créateur. L'expression est reprise aujourd'hui en économie pour désigner une « régulation » que l'on ne remet plus ni à Dieu, ni à un déterminisme rigide, mais à des comportements humains combinant des institutions et des règles, des mécanismes et des procédures, en vue de plier le fonctionnement et le développement du système économique, et d'organiser des interdépendances.

C'est de la « gouvernabilité » et des conditions de sa maîtrise que nous entretenent les théoriciens des systèmes cybernétiques qui, tel R.Vallée³⁸, prennent en considération des systèmes capables, métaphoriquement ou non, de percevoir leur environnement et eux-mêmes, de décider sur ces bases, et d'agir sur leur environnement et sur eux-mêmes. C'est également de la « gouvernabilité » que nous parle C. Gruson³⁹, dénonçant l'impossibilité actuelle de viser la réalisation d'un projet délibéré sur les bases du savoir et de l'information actuellement disponibles, et mettant en lumière le fait que la mise en place d'un système d'information capable d'éclairer utilement l'agir économique implique une double reconnaissance : celle des liens d'interdépendance multiples dans lesquels les acteurs sont pris, celle de ce qu'il n'est de conquête des libertés que solidairement. C'est encore de la « gouvernabilité » que se préoccupent les experts de la Banque mondiale lorsque, tirant la leçon de son expérience de cinquante années de partenariat avec pratiquement tous les pays en développement, elle lance des actions en vue d'aider les pays

37. K. J. ARROW, *Les limites de l'organisation*, Paris, PUF, 1976, p. 34. Trad. de *The limits of Organization*, Norton, 1974.

38. R. VALLÉE, *Cognition et système*, Lyon, L'Interdisciplinaire, 1995, p. 23.

39. P. LADRIÈRE et C. GRUSON, *Éthique et gouvernabilité*, Paris, PUF, 1992, p. 13.

emprunteurs à renforcer la maîtrise de leurs économies, et définit la « gouvernance » « la manière dont sont gérées les ressources économiques et sociales d'un pays à l'appui de son développement⁴⁰ ».

L'ordre physique existe, l'ordre économique est à faire. La prise en considération par la pensée économique de la multidimensionnalité et de la complexité ne prive pas l'homme du pouvoir de connaître et de comprendre : elle le circonscrit et nous appelle à imaginer et à construire. Le projet que sert la pensée économique, du moins tant qu'elle n'est pas aliénée à des fétiches, n'est autre que le déploiement du projet créateur de l'homme, la transformation et l'aménagement du monde pour en faire un habitat humain et y poursuivre son propre achèvement.

Le prochain millénaire est d'ores et déjà marqué du sceau de la mondialisation et du développement. Hier la coexistence « pacifique » se mondialisait sous nos yeux, lutte ou compromis opposant deux coalitions, deux organisations, deux systèmes, sans que cette opposition soit aussi radicale qu'une imagerie d'Épinal le laissait croire, opposant aussi les pays industrialisés et ceux qui ne l'étaient pas encore sans que le surdéveloppement des uns et le sous-développement des autres relèvent de la fatalité, mais bien de l'histoire. Aujourd'hui, plus qu'à une simple expansion à travers le monde de ce que Lénine nommait « les propriétés du capitalisme en général », c'est à une « globalisation » de l'économie mondiale que nous assistons.

Est « global », ce qui est compact, connexe, et doit être pris en bloc. Ce qui se « totalise » est fait d'éléments homogènes agrégés. Ce qui se « globalise » tend à constituer un ensemble régi par des règles opératoires, tel que le « tout organisé » soit plus riche que la simple juxtaposition ou sommation des parties, aussi le passage est-il aisé du « global » au « systémique » entendu comme un enchevêtrement finalisé complexe d'actions interdépendantes perçu dans son unité, sa cohérence, ou son projet. L'économie du monde n'est pas encore « globale », mais en voie de « globalisation », travaillée qu'elle est par de multiples processus évolutifs qui, tout à la fois, diffusent des événements, provoquent des changements dans les parties, les structurent, les soumettent à une dialectique complexe où il est possible d'apercevoir un ordonnancement des parties par le tout.

Ce qui se « globalise » doit être « gouverné ». La globalisation en acte n'est pas conforme au modèle d'un cheminement paisible vers l'ordre, la paix, et un bien-être généralisé, par la seule vertu de l'ouverture des économies nationales au libre jeu de la concurrence. Les risques qu'elle comporte sont évidents et déjà nous en constatons l'effectivité : accroissement des défaillances du système financier ; déconnexion de la finance et de l'économie réelle ; aggravation de l'incertitude ; érosion de la capacité d'intervention correctrice ou régulatrice des États ; destruction du secteur public car « non marchand » et du même coup dégradation de l'esprit de service public ; mise à mal dans les pays

40. C. GRUSON, « Governance, the World's Bank Experience », *The World Bank*, Washington D.C., 1994.

industrialisés des institutions de base du « contrat social » qui a donné naissance au « Welfare State » travesti en « État providence », distributeur de largesses, alors que ses initiateurs le concevaient comme un « État organisateur de services en vue du bien-être de tous⁴¹ » ; creusement des écarts de performance économique suscitant une polarisation en deux mondes distincts, 85 % du revenu mondial allant aux 20 % de personnes les plus riches et seulement 1,4 % aux 20 % les plus pauvres⁴² ; persistance de « manques » graves en dépit des progrès dans le développement ; multiplication des pertes d'emplois dans les secteurs des pays industrialisés touchés de plein fouet par la concurrence des pays à main-d'oeuvre bon marché, sans que celle-ci accède toujours, loin de là, à des conditions de travail, de rémunération, de protection sociale, et de vie, satisfaisantes⁴³ ; généralisation d'une culture de consommation de masse universellement identique et intégralement anonyme, vrai « degré zéro de la culture de création », et destruction corrélative des valeurs constitutives du fonds culturel des populations qu'elle agresse et séduit, génératrice de révoltes identitaires. Peu à peu, de rapports en rapports et de conférences en sommets, devant l'accumulation des problèmes et des échecs des actions entreprises, l'idée de la « gouvernance globale » s'est imposée aux instances internationales et aux organisations spécialisées qui en sont issues, en même temps qu'elles procédaient à une redéfinition du développement. La fin étant la montée humaine et la création sous toutes les latitudes d'opportunités favorables à l'épanouissement physique, mental, et social, de tous les hommes, il est désormais conçu comme devant, d'une part, viser le développement de la population, par la population, et pour la population (développement humain), et, d'autre part, être tel qu'il réponde aux besoins des générations présentes sans compromettre la capacité des générations futures de satisfaire les leurs, grâce à la protection du patrimoine commun de l'humanité (développement durable).

Les déclarations d'intention assorties ou non de propositions précises suivent. La Banque mondiale ne cesse de répéter que ses objectifs fondamentaux sont le recul durable de la pauvreté et une gestion avisée de l'environnement. Les experts du PNUD affirment qu'il faut restructurer en profondeur les modes de répartition de l'aide étrangère en canalisant une certaine proportion vers les pays pauvres sous la forme d'un « système mondial de protection sociale » et, à ce titre, négocier des « pactes de sécurité humaine » ; à quoi ils ajoutent la proposition de créer un Conseil de sécurité économique (lieu d'examen de questions essentielles : chômage, pauvreté, sécurité alimentaire, migrations internationales) et d'un Fonds mondial de sécurité humaine

41. W. H. BEVERIDGE, *Report on Social Insurance and Allied Services. The Pillars of Security*, Londres, George Allen and Unwin, 1943 ; « Full Employment in a Free Society », 1944.

42. « Rapport mondial sur le développement humain », *Programme des Nations Unies pour le développement 1996*, Paris, Economica, 1996, p. 2. Rappelons qu'il y a trente ans les pourcentages étaient respectivement de 70 à 2,3 %.

43. H. BARTOLI, « La maîtrise des coûts humains du travail, condition de la maîtrise des transformations technologiques dans les pays du Tiers monde », *Économies et sociétés*, novembre 1987.

(alimenté, entre autres, par les « dividendes de la paix » nés de la réduction des dépenses militaires). L'idée que des règles du jeu planétaire pourraient être définies dans le cadre d'un « contrat » ou d'un « pacte » mondial est avancée pour l'écologie au Sommet de Rio (1992), pour le social à celui de Copenhague (1995).

Il reste que la distance est grande entre le dire et le faire, même si des résultats tangibles sont déjà obtenus⁴⁴, et que dans la lutte entre les deux mondialisations – celle, en voie d'émergence axée, sur le développement humain, celle en possession d'état, dominée par les intérêts marchands et soumise aux diktats du marché – c'est la seconde qui actuellement l'emporte. Si de nouvelles formes d'organisation et de régulation ne sont pas trouvées et un nouvel ordre économique international construit, c'est « l'ordre » implacable des firmes multinationales et de la finance cosmopolite qui s'imposera toujours davantage, jalonné, sa logique étant une logique de guerre, de multiples ruptures et de schismes redoutables.

La gouvernance et la gouvernabilité de l'économie en voie de globalisation font problème. Un vaste chantier s'ouvre à la réflexion collective tant au niveau global (le monde), que local (les États nationaux), ou intermédiaire (les grands espaces régionaux).

Réflexion à laquelle la pensée économique doit s'associer sur le système onusien et sa réforme, affaibli qu'il est face aux pouvoirs conjugués des grandes entreprises multinationales, agents premiers de la globalisation, et des grandes puissances, promptes à l'utiliser au service de leurs intérêts, les Nations Unies étant devenues un lieu où se forge un consensus mondial autour des thèmes de la bonne gestion des marchés, de la privatisation de tous les secteurs, et de la concurrence, censée arbitrer le heurt des intérêts marchands. Sans doute convient-il de redéfinir le rôle des organisations intergouvernementales du système onusien, d'établir entre elles un solide réseau de liaisons tant au plan technique que politique⁴⁵, et, tirant la leçon des avatars de l'ingérence, quelque forme qu'elle revête, que l'urgence pour l'urgent, c'est la prévention, de leur attribuer pour tâche essentielle l'élaboration et le contrôle

44. Ainsi de l'action de la Banque mondiale en relation avec le Fonds pour l'environnement mondial établi en 1990 en tant que programme pilote pour servir d'instance de coopération internationale en vue de la couverture des dépenses additionnelles de protection et de l'environnement mondial dans quatre domaines : changement climatique, diversité biologique, eaux internationales, appauvrissement de la couche d'ozone.

45. Lors de la 2^e session du Comité préparatoire du Sommet mondial pour le développement social de Copenhague (New York, 22 août au 2 septembre 1994), le directeur général du BIT a proposé l'institution d'un double « mécanisme » : technique, le FMI, la Banque mondiale, l'OMC et l'OIT, préparant chaque année un ensemble de recommandations destinées à améliorer le fonctionnement de l'économie mondiale dans la perspective du bien-être général-politique, ces recommandations étant ensuite soumises à une réunion ministérielle représentative des ministères compétents. Cf. *Vers le plein emploi*, Genève, BIT, Doc. wssd/1994, p. 25. Le Sommet de Copenhague s'est contenté de prévoir la possibilité de réunions communes privilégiant le rôle de la Banque mondiale et du FMI. Cf. « Sommet mondial pour le développement social : l'ONU se mobilise pour s'attaquer à la pauvreté, au chômage, et à l'exclusion sociale », *Revue internationale du travail*, 1995, 2, p. 279.

de la réalisation de projets collectifs de développement intégrant l'économique et le social et ramenant le monétaire et le financier au rôle de moyens.

Des pièges sont à éviter, qui ont rapport avec la gouvernabilité globale. D'abord, celui de la bureaucratie, à laquelle le système onusien n'a que trop succombé au fil des ans. Le remède peut être cherché dans l'octroi de plus de poids aux assemblées et aux conférences générales, elles-mêmes remaniées afin d'y introduire plus de démocratie, grands-messes rarement suivies d'un contrôle efficace de l'exécution des décisions prises entre les sessions. Il pourrait l'être aussi dans la création effective d'un Conseil de sécurité globale, instrument de rencontres régulières entre représentants des grands pays et des principales régions du monde, doté d'une équipe d'experts hautement qualifiés et d'un secrétariat coordonnant les activités des différentes agences spécialisées et associant à ses travaux des représentants des activités professionnelles comme c'est le cas à l'Organisation internationale du travail. L'idée d'une « tribune des peuples », prélude à un « Congrès mondial des peuples », « sorte de consultation des peuples accomplie à travers tous ceux qui auront donné la preuve qu'ils savent interpréter les aspirations universelles de paix et de justice » donnant « la plus grande résonance aux jugements des peuples sur l'action des États⁴⁶ », comme toutes les propositions favorables à l'instauration d'un Gouvernement mondial ou d'un Parlement mondial directement élu par les populations⁴⁷, nous paraît, par contre, hors de raison.

Un second piège résulte de l'infirmité décisionnelle dont sont affectées les institutions onusiennes spécialisées et, par suite, leur réduction à un rôle de lieu de dialogue, de légitimation de situations de fait, d'information, ou encore de diminution des tensions. Si celles qui ont pour mission de fournir des services spécifiques disposent d'un certain pouvoir de décision quand il s'agit de prestations d'ordre technique conformes à leurs objectifs statutaires, hors cette hypothèse les accords et conventions qu'adoptent leurs assemblées n'entrent en vigueur au regard de chaque État membre que lorsqu'il les a acceptées selon ses règles constitutionnelles. De même, les résolutions, recommandations, conventions, émanant des institutions du type « forum » (dont la tâche est de les négocier et de les adopter) ont besoin de l'assentiment des États pour aboutir à des textes de droit positif. Dès lors, le problème du contrôle de l'application des règles, de l'incitation à les respecter, éventuellement des procédures judiciaires et des sanctions, se pose, sans qu'il faille oublier que, fût-il international, l'ordre ne se confond pas avec l'exercice d'un pouvoir de police, mais suppose que l'on s'attaque à l'origine des situations qu'il prétend gouverner.

La Banque mondiale et le FMI ont beaucoup plus d'influence que les autres institutions internationales rattachées aux Nations Unies sur les politiques des gouvernements. Ils se sont arrogé le pouvoir d'imposer des conditions

46. U. CAMPAGNOLO, « La paix une idée révolutionnaire. L'ONU et le Congrès mondial des peuples », *Comprendre*, 31-32n, 1968, pp. 117-118.

47. M. BERTRAND, « Défis mondiaux et réforme des institutions mondiales », *Mondes en développement*, 88, t. 22, 1994, p. 106.

strictes à l'octroi de leurs crédits ou au rééchelonnement de dettes antérieurement contractées. Mais ils sont incapables d'assurer le fonctionnement du système monétaire international, la surveillance du système financier international, l'accès au marché des capitaux des pays qui en sont exclus. L'on peut se demander si, fidèles à ce que l'on a nommé « le consensus de Washington⁴⁸ », expression de la coalition entre le Washington politique du Congrès et de la Maison-Blanche et le Washington technocratique du Trésor américain et d'eux-mêmes, ils n'ont pas pour fonction principale d'assurer aujourd'hui la protection de l'orthodoxie monétaire et libérale.

Gouvernance et gouvernabilité locales aussi, à propos desquelles, redevenue « économie politique », la pensée économique doit également exercer sa sagacité.

Tous les principes politiques sur lesquels repose la société internationale sont en rapport avec la souveraineté nationale. Aucun ordre international nouveau, aucune gouvernance au niveau global, ne peuvent être envisagés sans la collaboration des États. Le PNUD ne s'y trompe pas qui, loin de prôner le retrait de l'État, considère comme nécessaire l'établissement de nouveaux partenariats entre le marché et lui. Plus qu'à de lointaines institutions internationales, si bien intentionnées soient-elles, c'est à l'État qu'il revient, non de définir une quelconque « optimalité » économique, mais de dégager quelque chose comme une « rationalité » politique, expression d'une « convenance collective » conciliant les critères d'un calcul économique élargi grâce à la prise en compte des coûts humains et des coûts écologiques⁴⁹ et les critères des valeurs auxquelles adhère, bien que non unanime, la communauté politique.

« L'intelligence organise le monde en s'organisant elle-même », aimait à dire J. Piaget. « Intelligence constituée », l'économie est « gouvernable » lorsqu'elle s'informe, apprend, comprend, se dote d'institutions et d'instruments de régulation, en un mot « s'organise ». Prisonnière de ses abstractions, la pensée économique orthodoxe unidimensionnelle dissout les nations en facteurs, marchandises, produits, objets tenus ensemble par le marché, les coûts, et les prix, les nations ne trouvant grâce devant elle que lorsqu'elles renoncent à leur être propre. Organisations, les nations historiques sont des combinaisons complexes multidimensionnelles de rapports sociaux de production et d'échange, d'architectures d'initiatives privées, de coopérations et de conflits entre groupes, de propagateurs d'action, de vouloirs faire et vivre ensemble, au sein desquelles l'État exerce ses arbitrages. La régulation contractuelle de la

48. J. WILLIAMSON, *What Washington Means by Policy Reform*, Washington, Institute for International Economics, novembre 1989.

49. La prise en compte de la multidimensionnalité entraîne la reformulation du principe d'économicité désormais entendu comme la recherche pleine de la couverture des besoins du statut humain de la vie aux moindres coûts. Cf. H. BARTOLI, *L'économie, service de la Vie*, Grenoble, Presses Universitaires, 1996, 2^e partie, chap. 1. De là tout un travail d'élaboration d'indicateurs spécifiques et de comptes nationaux nouveaux. Cf. M. GENNÉ, « Réflexion sur les indicateurs de développement humain », *Revue canadienne d'études du développement* 1992, 2 ; *Investissement et environnement*, Paris, Economica, 1996.

société civile est, à cet égard, indissociable de la régulation politique de la puissance publique.

Les échanges commerciaux, les flux d'investissements, les transferts de technologie, les délocalisations, les migrations, l'explosion des mouvements financiers internationaux, distendent les appartenances nationales et sapent la souveraineté nationale tandis que les oligopoles internationaux mènent la danse. Que la souveraineté nationale absolue ait vécu, qu'il faille, ainsi que le suggère M. Merle, lui substituer un concept plus réaliste « d'autonomie du pouvoir gouvernemental de décision », les gouvernements pouvant au mieux contrôler, vaille que vaille, un jeu d'interactions de plus en plus complexes, est un fait. Il appelle un sursaut, pas plus que la gouvernance « globale » la gouvernance « locale » ne pouvant être abandonnée à des forces à qui nul vote et nulle délégation gouvernementale n'ont donné mandat et qui, loin d'être des « développeurs », n'ont d'autre objectif que le profit.

Ce que requiert à ce niveau la globalisation émergente, c'est, selon le mot de R. Reich⁵⁰, « une version positive du nationalisme économique », chaque nation s'ouvrant à l'universalité et considérant que son premier devoir est d'améliorer les capacités de ses membres de rendre leurs vies pleines et productives, sans que cela se fasse au détriment des autres nations, mais tout au contraire en ajoutant de la valeur à l'économie mondiale. Les politiques de déréglementation et de libéralisation des échanges internationaux sans prendre garde aux surréactions qu'elles provoquent, de flexibilité généralisée sans regard pour les risques économiques et sociaux qu'elles comportent, de privatisation et de mise en question des services publics en ignorant leur spécificité et les améliorations qui peuvent leur être apportées sans retour au marché, affaiblissent la gouvernabilité de l'économie nationale. Pour la conforter il convient de recomposer la démocratie afin de rendre à l'État sa pleine légitimité, et pour cela, de compléter la démocratie représentative par une démocratie participative, la convergence et la tension unitaire du pluralisme social exigeant la création d'un réseau de pouvoirs institutionnalisés gérés par la « base », en relation de conflit-concours avec les organes de l'État, représentation de la collectivité tout entière et garant des règles de compétence en son sein. Pour assurer la gouvernabilité de l'économie nationale, il faut aussi constituer un système d'information et d'apprentissage reposant lui aussi sur un vaste réseau d'instances de confrontation et de concertation d'élaborer des scénarios prospectifs, d'analyser les parades aux dysfonctionnements éventuels, et, vrais « témoins de la raison pratique », de développer une dialectique du souhaitable et du possible, source d'un apprentissage collectif.

Gouvernance et gouvernabilité au niveau intermédiaire des grands espaces régionaux enfin. Espaces d'échanges intenses entre des économies riches de similitudes face à la globalisation, aux systèmes sociaux issus d'histoires et de politiques parallèles, espaces faits de liaisons enchevêtrées aux marges

50. R. REICH, *L'économie mondialisée*, Paris, Dunod, 1993, p. 11. Trad. de *The Work of Nations*, New York, A.A. Knopf, 1991.

floues travaillées par une dialectique d'ouvertures et de replis, espaces où prolifèrent des réseaux intergouvernementaux bénéficiaires de transferts de pouvoir permettant aux administrations nationales d'agir en coopération, espaces symboliques autant que matériels, ils peuvent permettre aux gouvernements et aux peuples d'expérimenter, outre les intérêts communs qu'ils partagent, une vie politique à plusieurs niveaux (dont l'un supra-national) et de faire ainsi l'apprentissage de la mondialité.

De l'Organisation européenne de coopération économique née du plan Marshall d'assistance économique et politique (1948), à la Communauté européenne du charbon et de l'acier (1951), de la Communauté économique européenne (1957) à l'Union européenne (1992), l'Europe occidentale peut être considérée comme l'espace régional le mieux apte présentement à un débat politique et à une politique commune. La préférence accordée à la compréhension de la façon selon laquelle le processus communautaire peut se poursuivre et s'approfondir, plutôt qu'à la discussion sur l'état final de la construction, témoigne en faveur de la justesse du propos : c'est par étapes et de façon très pragmatique que l'avancée se réalise. Pourtant, la cohésion et la cohérence manquent encore au-delà de la reconnaissance de ce que le discours sur la souveraineté nationale sans failles n'est plus de mise. La Charte des droits sociaux de décembre 1989 n'est qu'une simple déclaration politique dépourvue de tout caractère contraignant et se borne aux droits des salariés réduits à minima. Les « Livres blancs » de 1993, l'un sur la croissance, la compétitivité et l'emploi⁵¹, l'autre sur la politique sociale européenne⁵², rencontrent un accueil favorable, mais la distance est grande entre les objectifs qu'ils tracent et les applications.

Souhaitable, en marche, la gouvernance de l'espace économique européen demeure encore bien incertaine. Bien des contradictions demeurent : faire l'union de l'Europe, mais en s'arrêtant au bord du fédéralisme – renforcer l'identité de l'Europe occidentale, mais en l'ouvrant à l'Europe centrale et orientale – mettre en place un cadre institutionnel unique situé au-dessus des États, mais en même temps à leur service et ouvrir ainsi un débat sans fin autour de la ligne de partage des compétences – fonder l'unification sur un consensus de tous les États membres, mais ne pas leur permettre d'échapper à la contrainte du cadre unique – faire reposer le processus sur des valeurs démocratiques, mais subir un déficit démocratique en raison tant de la technocratisation du politique que de la bureaucratisation des administrations européennes – doter l'Union d'organes de gouvernement (la Commission, le Conseil des ministres, le Conseil européen), mais sans qu'ils disposent de pouvoirs comparables à ceux d'un État.

51. « Croissance, compétitivité, emploi. Les défis et les pistes pour entrer dans le XXI^e », *Bulletin des Communautés européennes*, supplément 6, 1993.

52. *Politique sociale européenne. Options pour l'Union*, Luxembourg, Office des publications officielles des Communautés européennes, 1993.

Conclusion

L'avenir dira si les poussées de régionalisation économique à l'oeuvre dans tous les continents, bien qu'elles se traduisent essentiellement par la constitution de zones de libre-échange, doivent être interprétées comme l'amorce de structures et d'organisations stables et, par là, d'une possible gouvernance à plusieurs niveaux de l'économie mondiale. Elle a besoin des capacités de délibérer et de contester des nations, comme de celles de leurs rassemblements en espaces organisés, et, au niveau global, d'instances aux possibilités d'ingérence bien définies.

Lorsqu'il traite du « William Clissold » de H.G. Wells, J.M. Keynes situe le malaise dominant de notre civilisation dans une absence de projets qui laisse l'initiative à ceux qui « cherchent en vain », car n'ayant aucun credo, si ce n'est le désir du « rien absolu » : l'argent comme objet de possession⁵³. Quand, en 1936, peu après la parution de la *Théorie générale*, « The listener » l'invite à exposer le point de vue de l'Angleterre sur le rôle de la culture dans la nouvelle organisation politico-sociale, il dénonce sévèrement dans sa réponse l'attitude de ceux qui, fidèles à la tradition benthamienne, font de l'idéal économique et utilitariste « l'unique but respectable de la communauté globalement considérée », en quoi il voit « l'hérésie probablement la plus effrayante qui ait jamais eu prise sur un peuple civilisé⁵⁴ ». Et Keynes d'espérer en une civilisation post-benthamienne où, les vraies valeurs étant reconnues et la rareté vaincue, une courte journée de travail suffisant à satisfaire leurs besoins, les hommes pourraient s'élever vers le vrai, le beau, le bien. Certes, ce n'est pas pour tout de suite ! Mais Keynes ne voit là nulle chimère, convaincu qu'il est de ce que « le monde se trouve dans une impatience extraordinaire d'un diagnostic mieux fondé », qu'il est « plus que jamais prêt à l'accepter et désireux de l'éprouver, même s'il n'est que plausible⁵⁵ », et que si les idées sont justes, la force des intérêts constitués ne doit pas être exagérée par rapport à l'empire qu'elles acquièrent progressivement.

Hannah Arendt disait de notre temps qu'il tend à remplacer la pensée par l'action⁵⁶. Refaire la Renaissance pour entrer dans le XXI^e siècle, c'est chercher à les joindre afin que, discernement et pédagogie, la pensée transforme les événements et les tendances en expérience progressive, seule voie de déchiffrement de cette dialectique du donné et du construit qu'est l'histoire en acte.

53. G.H. WELLS, « Review of The World of William Clissold », *Nation and Athenaeum*, 22 janvier 1917 ; J.M. KEYNES, *The Collected Writings of John Maynard Keynes*, Londres, MacMillan, IX, p. 320.

54. J. M. KEYNES, « Arts and the State », *The Collected Writings*, op. cit., xxviii, p. 342.

55. J. M. KEYNES, *Théorie générale de l'emploi, de l'intérêt, et de la monnaie*, Paris, Payot, 1942, pp. 396-397. Trad. de *The General Theory of Employment, Interest, and Money*, Londres, MacMillan, 1936.

56. Hannah ARENDT, *The Human Condition*, Chicago, Chicago University Press, 1938, pp. 238s.

Commencé dans une profonde confiance en soi, le « siècle court » qui s'achève, ainsi que l'a dénommé E. Hobsbawn⁵⁷, s'achève dans une impréparation quasi générale à affronter les nouveaux et graves problèmes qui déjà émergent. Qu'elle persiste à demeurer sous l'emprise d'un schéma newtonien qui, s'il substitue à la « main invisible » les symétries caractéristiques de l'équilibre général, permet à l'homme, observateur « détaché », de connaître et de prévoir les prix d'équilibre, mais lui ôte tout pouvoir par rapport aux « lois » inéluctables d'un univers économique réduit aux dimensions d'un univers mécanique, la pensée économique se condamne à un discours métaphorique vain parce que vide, quelque sophistiquées que soient ses formalisations. Qu'ayant pris conscience de la multidimensionnalité et de la complexité et de leurs implications, elle adopte un schéma heisenbergien, ôtant à l'homme la capacité de se dégager pleinement de la réalité qu'il veut analyser et ne pouvant de ce fait la connaître absolument, mais lui accordant la faculté de prendre conscience dans l'action de son pouvoir de commencements dont l'issue est incertaine et donc faisant de lui un participant effectif au procès de création et de destruction qu'est l'histoire, elle devient apprentissage et force.

Il n'est plus question alors de mécanismes auto-régulateurs, de système social mû par des actions indépendantes au service de valeurs différentes spontanément cohérent avec un état final d'équilibre, mais d'asymétries dont l'origine est presque toujours à chercher dans les variables exogènes de propagation, d'équilibration et de régulation méta-économiques exigeant l'intervention d'institutions et de règles sans cesse renouvelées, de jeux de pouvoirs, de pluralités d'avenirs et de possibles, de rationalité projectuelle et de raisonnabilité, de polysémie de l'ordre, de gouvernance et de gouvernabilité dont la mondialisation nous a permis de donner une illustration.

« Les poètes, proclame P.B. Shelley dans *Défense de la poésie*⁵⁸, sont les législateurs sans titre du monde ». Puissent les économistes par leur pensée, une pensée renouvelée, être les découvreurs d'un ordre progressif des activités instrumentales qui sont leur domaine qui contribue à son plan à la construction de l'homme par l'homme.

57. E. HOBSEBAWN, *The Age of Extremes. The Short Twentieth Century (1914-1991)*, Londres, Michael Joseph Ltd, 1994.

58. « The acknowledged legislators of the world », *Defense of Poetry*, 1821.